

# brouillon d'un rêve au documentaire

## Appel à projets

### Quels sont les projets concernés ?

Crée par et pour les auteurices, la bourse Brouillon d'un rêve **Documentaire** est une aide financière consacrée au soutien des projets de documentaire de création ou des essais, exclusivement de forme unitaire (moyen ou long métrage), et destinés notamment à la télévision ou au cinéma.

Seront distinguées la singularité de la démarche de la réalisatrice ou du réalisateur, l'empreinte de sa personnalité, son inventivité, une réflexion approfondie, une recherche d'écriture et une exigence artistique s'affranchissant des formes conventionnelles et classiques du genre.

### Ne sont pas éligibles :

- Les projets de films d'une durée inférieure à 40 minutes
- Les projets déposés par une structure de production
- Les projets bénéficiant d'un soutien financier supérieur à 5 000 € (cf. Qui peut postuler ?, page 2)
- Les séries ou collections
- Les projets de forme journalistique (cf. bourse dédiée au journalisme)
- Les demandes d'aide à la production ou à la post-production
- Les fictions, relevant du répertoire de la SACD
- Les formes principalement musicales, relevant du répertoire de la Sacem

### En quoi consiste cette bourse ?

La bourse Brouillon d'un rêve est une aide financière versée directement aux réalisatrices et réalisateurs.

Elle consiste en un parcours en deux volets :

**Une bourse de Repérages** pour effectuer des recherches de terrain après une première étape d'écriture, des entretiens préparatoires, un visionnage d'archives, la fabrication d'un teaser, etc.

**Une bourse d'Écriture** pour poursuivre et développer un travail d'écriture déjà entamé mais qui nécessite du temps et des moyens supplémentaires.

**Les deux volets peuvent être cumulés à la condition qu'ils soient demandés dans cet ordre précis, et non-simultanément.** Cependant, il n'est pas obligatoire d'avoir demandé la bourse de Repérages pour solliciter la bourse d'Écriture.

**ATTENTION:** Si un projet a obtenu la bourse de Repérages, l'auteurice peut solliciter, pour ce même projet, la bourse d'Écriture sans délai de carence. En revanche, si un auteur ou une autrice n'a pas obtenu la bourse de Repérages, un délai de carence s'appliquera avant de solliciter la bourse d'Écriture, pour ce même projet. Le projet pourra être représenté au plus tôt l'année civile suivante, la date de réunion du jury faisant foi.

**Exemple:** mon projet de Repérages n'est pas retenu au jury de mars 2026. Je peux le représenter à la bourse d'Écriture au plus tôt au jury de janvier 2027 (inscription en septembre 2026).

## Quand et comment déposer un projet?

Le formulaire d'inscription est accessible en ligne sur le site de LaScam le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Il n'y a ni préinscription, ni limitation du nombre de projets reçus.

## Qui peut postuler?

Toute personne physique majeure, remplissant l'une ou l'autre de ces deux conditions :

**Être déjà membre de LaScam** (**ATTENTION** : l'adhésion doit être validée à la date d'inscription du projet et le processus d'adhésion à LaScam s'étale sur plusieurs mois).

**Ou postuler avec un premier projet de documentaire de plus de 40 minutes.**  
À noter, un film d'étude de plus de 40 minutes n'est pas considéré ici comme un premier film et ne pénalisera pas la ou le déposant.

Aucun critère de nationalité, d'âge ou de résidence n'est requis.  
Il n'est pas nécessaire d'être accompagné d'une société de production.

**ATTENTION** : tous les coauteurices doivent être éligibles.

### Ne sont pas éligibles :

Les personnes non-membres de LaScam ayant déjà réalisé un documentaire de plus de 40 minutes (diffusé ou non, autoproduit ou non) ;

Les personnes ayant déjà obtenu une aide financière pour le projet à la date d'inscription au volet **Repérages** ;

Les personnes ayant déjà obtenu pour le projet une aide financière supérieure à 5 000 € à la date d'inscription au volet **Écriture** ;

Les auteurices ayant reçu l'aide à la conception ou l'aide au parcours d'auteur du CNC. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent respecter un délai de carence d'une année après la date d'obtention de l'aide du CNC.

## Combien de fois peut-on postuler?

Chaque coauteurice d'un même projet ne peut postuler **qu'une seule fois par année civile à l'ensemble des bourses Brouillon d'un rêve** (journalisme, sonore, etc.). **ATTENTION** : c'est l'année de décision du jury (positive ou négative) qui est retenue et non l'année d'inscription du projet.

Les volets Repérages ou Écriture ne peuvent être sollicités qu'une seule et unique fois pour un même projet. Les comités de sélection (lectorat ou jury) peuvent toutefois proposer à l'auteure d'un projet non retenu une deuxième présentation au volet Écriture.

L'obtention d'une bourse Brouillon d'un rêve doit être suivie d'une **carence de trois années révolues** (sauf pour le volet Repérages). Cette carence s'applique à l'ensemble des coauteurices du projet.

**Exemple :** j'ai obtenu la bourse d'Écriture – ou toute autre bourse du dispositif – en 2024. Je dois attendre un jury statuant en 2028 pour déposer un nouveau projet.  
Je prends toujours en compte l'année d'obtention et non celle de l'inscription.  
Si j'ai oublié l'année d'obtention de ma bourse, je consulte le site de la Scam : <https://services.scam/Lauréats-Bourses>

## Que faut-il préparer ?

L'ensemble des éléments fournis doit être rédigé en français.  
Le nombre de pages doit être strictement respecté.

### 1 — Informations administratives à renseigner dans le **formulaire en ligne**:

- Les coordonnées complètes de chaque coauteurice
- Le numéro de membre de LaScam de chaque coauteurice (obligatoire, sauf pour le premier film)
- Le résumé du projet (500 signes maximum, espaces compris)
- La durée estimée du projet (obligatoire)
- Le nom et les coordonnées de la société de production le cas échéant

### 2 — Le dossier du projet

#### Dossier pour la bourse de Repérages

**Le dossier de votre projet** (format **PDF**, A4, orientation portrait privilégiée, 5 Mo maximum)

**Document de 5 à 7 pages max, visuel compris, comprenant obligatoirement:**

- Une lettre motivant la demande présentant le projet, son inscription dans le parcours de l'auteure, l'usage prévu de la bourse (aucun budget n'est demandé)
- Une présentation du projet (enjeux sociétaux, politiques, culturels, artistiques du projet; point de vue; singularité; pistes formelles et intentions de réalisation; temporalité)
- Un protocole de repérages précisant les axes de recherche (quelles personnes, quels lieux, quels enjeux), à partir de matériaux, rencontres, documentation, textes théoriques, archives, etc.

Aucun lien de visionnage ne peut être fourni.

**3 — La déclaration sur l'honneur** (**PDF**, une seule page) des aides déjà obtenues pour le projet le cas échéant, signée par l'ensemble des coauteurices.

**4 — Le CV ou biofilmographie complète de chaque coauteurice** (**PDF**, 2 pages par CV). Des liens vers des œuvres précédentes sont exigés (le cas échéant).

#### Dossier pour la bourse d'Écriture

**Le dossier de votre projet** (format **PDF**, A4, orientation portrait privilégiée, 5 Mo maximum)

**Document de 13 à 15 pages maximum, visuels compris, comprenant obligatoirement:**

- Une lettre motivant la demande, présentant le projet, son inscription dans le parcours de l'auteure, l'usage qui sera fait de la bourse (aucun budget n'est demandé).
- Une note d'intention de réalisation (justification des choix artistiques, de réalisation et de narration; enjeux sociétaux, politiques, culturels, artistiques du projet; singularité; point de vue; implication)
- Un synopsis détaillé (non exhaustif, il permet d'appréhender le déroulement du film, une temporalité, d'évoquer des hypothèses de séquences, de mettre en scène ses personnages, ses lieux, ses matériaux, etc.)

Un lien de visionnage est exigé (choix de rushes, teaser, film-esquisse, extrait d'un précédent film, 15' maximum, valide 5 mois), accompagné d'une courte présentation écrite.

**3 — La déclaration sur l'honneur** (**PDF**, une seule page) des aides déjà obtenues pour le projet le cas échéant, signée par l'ensemble des coauteurices.

**4 — Le CV ou biofilmographie complète de chaque coauteurice** (**PDF**, 2 pages par CV). Des liens vers des œuvres précédentes sont exigés (le cas échéant).

#### ATTENTION

Aucune modification du dossier n'est possible après inscription.  
Les demandes ne respectant pas ces consignes ne seront pas étudiées.

## Quel est le montant de la Bourse ?

Les bourses de **Repérages** sont dotées de **2500 € brut par projet**.  
Les bourses d'**Écriture** sont dotées de **2500 € à 6000 € brut par projet**.

**Une fois obtenues, les bourses Brouillon d'un rêve sont cumulables avec tous les soutiens professionnels existants.**

Les montants des dotations sont soumis aux cotisations Agessa et imposables selon la situation fiscale de chaque auteureuse.

## Quand obtient-on les résultats ?

L'examen des projets par un jury composé exclusivement de réalisatrices et réalisateurs s'étend sur environ **cinq mois**.

**Les résultats sont communiqués par courriel** selon l'agenda suivant :

- Dès l'inscription en ligne, un accusé de réception automatique est adressé,
- Confirmation de l'éligibilité du projet, environ trois mois après l'inscription,
- Résultat de la présélection, environ un mois après la confirmation de l'éligibilité,
- Palmarès annoncé environ un mois après les résultats de la présélection.

# Autour des bourses Brouillon d'un rêve Documentaire

## Bourses de tutorat

Le jury est libre d'attribuer chaque année six bourses de tutorat, dotée chacune de 1200 € brut, avec un accompagnement à l'écriture de trois séances par un ou une documentariste expérimentée.

## Une projection à LaScam

Chaque auteureuse ayant terminé le film pour lequel il a obtenu la bourse Brouillon d'un rêve peut bénéficier d'une projection gratuite à la Scam dans l'auditorium Charles Brabant.

## Aide de la Sacem à la musique originale

Les projets distingués par le volet « Écriture de Brouillon d'un rêve documentaire » peuvent bénéficier d'une aide de la Sacem pour la musique originale. Plus d'infos sur : [aide-aux-projets.sacem.fr](http://aide-aux-projets.sacem.fr)

## L'IDFAcademy avec LaScam

Un appel à projet est lancé chaque année au mois de juillet auprès des bénéficiaires d'un soutien de la Scam (Bourses, Prix, Etoiles). Il s'adresse aux auteureuses d'un premier ou deuxième long métrage documentaire. Cinq auteureuses sont ainsi invitées à participer au programme de formation de l'IDFA.